



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

UNESCO

Question écrite n° 112092

Texte de la question

M. François Grosdidier appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la nécessité d'une plus grande prise en compte de la gestion et du traitement à l'échelle européenne. Le 7 mai 2004 à l'UNESCO se sont réunis, dans une même volonté, scientifiques internationaux de renom, médecins, représentants des associations de protection de l'environnement et de malades. De cette union entre scientifiques et organisations non gouvernementales est né l'Appel de Paris, déclaration historique et incontournable sur les dangers sanitaires de la pollution chimique. Dans le mémorandum de l'appel, 164 recommandations et mesures à mettre en oeuvre dans le domaine de la santé environnementale afin d'atténuer ou d'éviter les crises de santé publique que traverse aujourd'hui et risque de traverser demain l'ensemble des États membres de l'Union européenne, ces recommandation et mesures proposent notamment la création d'une agence européenne et d'un institut de recherche pour l'amélioration de la gestion et du traitement des déchets, Il lui demande de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112092

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12621